

Politique sur l'admission

La Faculté de médecine reconnaît le rôle essentiel des processus de sélection et d'admission dans les programmes d'études médicales postdoctorales, car ceux-ci déterminent à la fois les trajectoires individuelles de carrière des étudiants et la composition humaine des cohortes des différentes disciplines médicales qui, ultimement, auront la responsabilité de donner des services à la population. Dans cette perspective, les processus de sélection devraient être considérés comme des évaluations à enjeux élevés en matière de planification, transparence, équité et rigueur. Il appartient à chaque programme de déterminer des objectifs d'admission cohérents avec les besoins populationnels et le contexte de la discipline.

Dans ce cadre, les programmes, en collaboration avec le vice-décanat aux études médicales postdoctorales, doivent¹ :

- Définir des critères et des processus de sélection équitables et transparents pour tous les contingents de candidats.
- Soutenir la diversité dans les cohortes de candidats et d'étudiants.
- Diversifier et former les membres des comités d'admission qui participent au processus de sélection.
- Établir un ensemble exhaustif de critères qui permettront une évaluation approfondie de tous les candidats.
- Utiliser un processus de sélection rigoureux qui s'appuie sur de multiples outils indépendants, des points de vue diversifiés et un mécanisme d'assurance-qualité.
- Classer les candidats en utilisant un processus prédéfini et transparent pour tous les gens impliqués dans le processus d'admission.
- Partager et diffuser les meilleures pratiques et innovations en sélection et admission entre les différentes disciplines et programmes.

La Faculté de médecine s'engage à soutenir les programmes de résidence en leur fournissant des outils leur permettant d'adopter ces principes et s'engage à évaluer la mise en place de ceux-ci.

L'annexe I, « Mise en application de la politique sur les admissions », détaille les mesures devant être mises en place par les programmes pour se conformer à la présente politique.

Adoptée par le Comité des études médicales postdoctorales
(2020-CEMP-45-res01), 11 novembre 2020

¹ Ces recommandations sont inspirées du rapport *Best Practices in Applications & Selection* (Glen Bandiera et coll. 2013), endossé par l'AFMC en 2018.

Politique sur l'admission - MISE EN APPLICATION

La Faculté de médecine reconnaît le rôle essentiel des processus de sélection et d'admission dans les programmes d'études médicales postdoctorales, car ceux-ci déterminent à la fois les trajectoires individuelles de carrière des étudiants et la composition humaine des cohortes des différentes disciplines médicales qui, ultimement, auront la responsabilité de donner des services à la population. Dans cette perspective, les processus de sélection devraient être considérés comme des évaluations à enjeux élevés en matière de planification, transparence, équité et rigueur. Il appartient à chaque programme de déterminer des objectifs d'admission cohérents avec les besoins populationnels et le contexte de la discipline.

La Faculté de médecine reconnaît les principes suivants du processus d'admission dans les programmes d'études médicales postdoctorales, s'engage à soutenir les programmes en leur fournissant des outils leur permettant d'adopter ces meilleures pratiques et s'engage à évaluer la mise en place de celles-ci :

ÉQUITÉ ET TRANSPARENCE

Les programmes doivent :

- Définir des critères et des processus de sélection équitables et transparents pour tous les contingents de candidats.
- Définir les objectifs du processus de sélection. Ces objectifs doivent se refléter dans les attributs recherchés par le programme et les critères de sélection choisis. Les outils de sélection utilisés doivent être cohérents avec les critères, attributs et objectifs choisis.
- Définir explicitement dans quelles parties du processus de sélection et avec quels outils on procédera à l'évaluation des attributs pertinents.
- Conserver des traces écrites témoignant clairement de l'adhésion au processus de sélection et d'admission (p. ex., procès-verbaux et gabarit des outils utilisés).
- Respecter les politiques et règlements facultaires sur la gestion des dossiers étudiants en ce qui a trait à la conservation et la protection de la confidentialité des données obtenues durant le processus d'admission.
- S'assurer que tous les membres des comités d'admission déclarent par écrit leurs conflits d'intérêts, réels ou potentiels au président du comité d'admission, qui jugera si cette personne doit se retirer du processus.
- Énoncer explicitement et publiquement les processus et les mesures qu'ils utilisent pour classer et départager les candidats, y compris sur les sites Web des programmes et de CaRMS.

Les programmes s'engagent à :

- Éviter l'usage de renseignements autres que ceux contenus dans les dossiers de candidature et les entrevues (p. ex. réseaux sociaux, opinions externes), à moins que ceci ne soit préalablement annoncé et validé, puis fait de manière uniforme, juste et transparente pour tous les candidats.

DIVERSITÉ

Les programmes doivent :

- Minimiser d'éventuels biais inappropriés par rapport aux caractéristiques des candidats (p. ex. origine ethnoculturelle, genre, orientation sexuelle, religion, situation familiale ou socioéconomique, etc.)
- Les programmes, en collaboration avec le vice-décanat aux études médicales postdoctorales, s'engagent à :
- Permettre des accommodements jugés raisonnables dans le processus d'admission, au besoin.

Le vice-décanat aux études médicales postdoctorales s'engage à :

- Caractériser de manière globale la diversité des résidents admis en accord avec sa politique sur la diversité.

COMITÉ D'ADMISSION ET ÉVALUATEURS

Les programmes doivent :

- S'assurer que leur comité d'admission se compose de personnes de milieux et profils variés qui reflètent la diversité des aspects du programme (p. ex. clinique, recherche, enseignement) et de la pratique de la discipline (p. ex. milieu universitaire et communautaire).
- Former les membres du comité d'admission dans l'ensemble des aspects du processus pertinent à leur contribution, incluant les biais potentiels en sélection, les objectifs du programme, le processus de sélection, les critères d'évaluation et les systèmes d'évaluation/de classement.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les programmes doivent :

- Établir un ensemble exhaustif de critères propres au programme qui permettront une évaluation approfondie de tous les candidats.
- Considérer et valoriser les candidats avec une expérience clinique vaste et ne pas accorder une importance exagérée à de nombreux stages à option effectués au sein de leur discipline ou d'un milieu de stage en particulier.
- Choisir les candidats qui répondent le mieux à leurs critères de sélection et qui sont les plus aptes à compléter le programme de résidence avec succès et amorcer leur pratique autonome.

Les programmes s'engagent à :

- Inclure toutes les compétences CanMEDS dans des critères de sélection des programmes, et les évaluer par des méthodes appropriées.
- Intégrer dans les critères de sélection, dans la mesure du possible, des éléments propres à chaque spécialité qui ont déjà été étudiés et qui sont jugés valides pour la discipline (par exemple, la coordination œil-main pour les disciplines procédurales).

PROCESSUS DE SÉLECTION ET OUTILS

Les programmes doivent :

Considérer indépendamment et selon ses propres mérites chaque élément du dossier de candidature (p. ex., curriculum vitae, performance en entrevue, etc.) en utilisant de l'information contenue uniquement dans cette composante.

Les programmes s'engagent à :

- Standardiser les critères, les outils, la structure de l'entrevue et les systèmes d'évaluation/de classement pour l'ensemble des candidats et des évaluateurs.
- Évaluer les candidats sur des aptitudes vérifiables (p. ex. lors de mises en situation) ou des réalisations antérieures.
- Utiliser un maximum de renseignements pertinents concernant les réalisations et comportements antérieurs des candidats qui sont inclus dans le dossier de candidature.
- Utiliser des méthodes pour la présélection, l'examen du dossier, les entrevues et le classement qui sont aussi objectives que possible et qui ont fait leurs preuves pour évaluer les critères choisis par le programme.
- Évaluer les candidats, à chaque étape du processus de sélection, en s'appuyant sur de multiples outils indépendants et des points de vue diversifiés.
- Évaluer régulièrement leurs processus d'admission et de sélection à la lumière des résultats obtenus pour déterminer si les meilleures pratiques sont respectées et si les objectifs sont atteints.

CLASSEMENT ET EXCLUSION DES CANDIDATS

Les programmes doivent :

- Classer les candidats en utilisant un processus prédéfini et transparent pour tous les gens impliqués dans le processus d'admission.
- Classer les candidats selon l'ordre résultant du processus de sélection, et non en privilégiant les candidats susceptibles de classer leur programme plus haut sur la liste.
- Mettre en place un processus leur permettant de recevoir, gérer, analyser et valider puis porter à l'attention du comité d'admission des renseignements obtenus de toute source indiquant que des candidats ont eu un comportement inacceptable.
- Établir des critères clairs justifiant l'exclusion d'un candidat de la liste de classement.

COMMUNICATION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les programmes s'engagent à² :

- Fournir de l'information à jour aux candidats en lien avec la discipline, incluant un aperçu des perspectives de carrière.
- Collaborer, avec les responsables de tous les niveaux de la formation médicale, à une démarche de planification et d'innovation pour optimiser la transition des apprenants entre les études médicales de premier cycle et les études médicales postdoctorales de même qu'entre les programmes d'études médicales postdoctorales de spécialité et de surspécialité.
- Partager les meilleures pratiques et innovations en sélection et admission entre les différentes spécialités et programmes et les réaliser à travers une démarche scientifique qui permettra une éventuelle diffusion sur des plateformes révisées par les pairs (congrès, articles, etc.)

² Ces recommandations se basent sur le rapport Best Practices in Applications & Selection (Glen Bandiera et coll. 2013), endossé par l'AFMC en 2018

GLOSSAIRE

Admission

Processus qui englobe l'information diffusée à propos des programmes disponibles et l'ensemble des processus de sélection et des procédures administratives qui précèdent le début d'un programme de formation.

Attribut pertinent

caractéristique jugée pertinente pour la réussite des objectifs du programme (p. ex. coordination œil-main en spécialité chirurgicale, aptitudes en communication ou en recherche)

Critère

Caractère, principe auquel on se réfère pour distinguer une chose d'une autre, pour émettre un jugement, une estimation. Par exemple, avoir une bonne capacité de résolution de conflit, avoir réalisé un projet de recherche dans un domaine, posséder une bonne connaissance du français.

Objectif

Fin, but que l'on désire atteindre. Par exemple, sélectionner les meilleurs candidats, choisir les candidats les plus susceptibles de devenir chercheurs, etc.

Outil

Ce qui sert d'instrument pour mesurer l'atteinte de critères de sélection. Par exemple, une entrevue d'admission, la révision d'un curriculum vitae, un test d'aptitude.

Sélection

Processus par lequel des candidats sont choisis sur la base de critères, soit parce que le nombre de places disponibles est supérieur au nombre de candidats, ou afin de s'assurer que les candidats seront en mesure de répondre aux exigences du programme d'étude. Il s'agit d'une partie importante du processus d'admission dans les programmes de formation médicale postdoctorale.